

Décision

Générale

colonial

Décision n° 686 26 juin 1952

n° 686 26

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1952

Date de publication

26 juin 1952

Date du numéro

1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Tanana rive (Madagascar), est accordé à M. Rabarisoa (Raymond), comptable contractuel, dont le contrat, arrivé à expiration le 28 avril 1952, est renouvelé pour une période d'égale durée. M. Rabarisoa (Raymond), autorisé à utiliser pour son voyage une voie maritime autre .que celle normalement employée, per cevra, sur les fonds du budget local, avant son départ, le prix d'un passage normal par mer, en troisième classe, Djibouti-Tama tave d'après le tarif courant des Messageries Maritimes, soit vingt-sept mille neuf cent cinquant-cinq francs (27.955 fr.). L'intéressé appartient au groupe IV. Le congé admiinstratif de M. Rabarisoa (Raymond) prendra effet pour compter du douzième jour qui suivra la date de son départ du Territoire, qui est fixé au 28 juin 1952. Le Chef du Service des Finances est chargé de l'application de la présente décision.